

---

**DEMANDE DE FONDS DE LA FIFA POUR LES FOOTBALLEURS****1. INFORMATIONS PERSONNELLES DU JOUEUR/DE LA JOUEUSE**

Nom	
Nationalité	
Adresse e-mail	
Numéro de téléphone	

**2. REPRÉSENTATION**

Si vous êtes représenté(e) par un avocat ou un syndicat de joueurs, veuillez fournir les informations suivantes :

Nom du syndicat de joueurs ou nom de l'avocat <sup>1</sup>	
Adresse e-mail du syndicat de joueurs ou de l'avocat	
Numéro de téléphone du syndicat de joueurs ou de l'avocat	

---

<sup>1</sup> Si vous êtes représenté(e) par un avocat, veuillez fournir une copie de la procuration



### 3. INFORMATIONS SUR LE CLUB

Nom du club	
Dans quel pays est/était situé le club ?	
Quel est le statut du club ?  (par exemple : désaffilié, en faillite etc.) <sup>2</sup>	
À quelle date avez-vous pris conscience du statut du club ?	
Avez-vous participé à une procédure d'insolvabilité/de faillite ?	
Avez-vous reçu un paiement dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité/de faillite ?	

---

<sup>2</sup> Veuillez fournir des documents relatifs au statut du club (par exemple une lettre de la FIFA indiquant que le club est désaffilié, une ordonnance du tribunal indiquant que le club est en faillite, etc.).



#### 4. INFORMATIONS SUR LE CONTRAT

J'ai signé mon contrat avec le club à la date suivante :	
Mon contrat a pris effet à la date suivante :	
Mon contrat a expiré à la date suivante :	
Mon salaire mensuel était de :	
Mon salaire était dans la devise suivante :	
Mes salaires impayés sont les suivants :	

#### 5. INFORMATIONS SUR LA DÉCISION

Avez-vous déposé plainte contre le club ?<sup>3</sup>

Si vous n'avez pas déposé plainte contre le club, expliquez pourquoi :

Avez-vous une décision de la FIFA / d'une fédération / du TAS / d'un tribunal local contre le club ?

<sup>3</sup> Si vous avez déposé plainte contre le club, veuillez fournir une copie de cette plainte.



Si vous ne disposez pas d'une décision prononcée contre le club, expliquez pourquoi :

Si vous disposez d'une décision prononcée contre le club, **veuillez présenter une copie de la décision en question** et la résumer rapidement :

## 6. RÉSUMÉ

Veillez nous fournir un résumé de votre cas et/ou toute information supplémentaire que vous souhaitez partager :



## 7. INFORMATIONS SUR LE NOUVEAU CLUB ÉVENTUEL

Avez-vous signé un nouveau contrat ailleurs après avoir quitté le club en question ?

Si vous avez signé un contrat avec un nouveau club, veuillez fournir les informations suivantes :

Nom du club que vous avez rejoint	
À quelle date avez-vous rejoint ce club ?	

## 8. INFORMATIONS DU COMPTE BANCAIRE

Nom de la banque	
Adresse de la banque	
Nom du bénéficiaire	
Numéro de compte	
IBAN	
SWIFT	
BIC	

Veuillez noter que les paiements seront effectués seulement sur le compte bancaire personnel du joueur.

## 9. PROCÉDURE

Le Joueur accepte que les données personnelles collectées et traitées par la FIFPRO par le biais de ce formulaire de candidature puissent être partagées avec la FIFA dans le but d'administrer le fonds de la FIFA.

Veuillez cocher la case suivante pour donner votre accord :



## **10. DOCUMENTATION À FOURNIR AVEC CETTE DEMANDE**

- Procuration (si représenté(e) par un avocat) ;
- Contrat de travail avec le club ;
- Documents relatifs au statut du club (par exemple une lettre de la FIFA indiquant que le club est désaffilié, une ordonnance du tribunal indiquant que le club est en faillite, etc.) ;
- Plainte déposée contre le club (si disponible) ;
- Décision de la FIFA / d'une fédération / du TAS / d'un tribunal local contre le club (si disponible) ;
- Tout autre documentation que vous jugez pertinente.

## **11. DÉCISION FINALE ET CONTRAIGNANTE**

En remplissant ce formulaire, le Joueur reconnaît que la décision prise par le Comité de pilotage de la FIFA et la FIFPRO, concernant son éligibilité à tout paiement provenant du fonds de la FIFA, est finale et contraignante, et qu'elle ne sera sujette à aucun appel.

## **12. PROCÉDURE**

Une version complétée de cette demande doit être envoyée - avec ses annexes - à [playerfund@fifpro.org](mailto:playerfund@fifpro.org)

Veuillez noter que votre éligibilité à un paiement du Fonds de la FIFA ne sera en principe évaluée qu'une fois par an.